

où la jeunesse sacerdotale de toutes les nations vient se former aux sources pures de la doctrine romaine et des traditions apostoliques. C'est le collège portugais qui va être inauguré le mois prochain, à l'ouverture de l'année scolaire, avec une première phalange de douze élèves, choisis dans les divers diocèses du Portugal par les évêques-fondateurs du nouveau collège. Le Souverain-Pontife, très satisfait de cette fondation, a voulu y concourir lui-même, en pourvoyant à l'entretien du personnel chargé de la direction du collège portugais.

DECISIONS DE LA CONGREGATION DES RITES

Décret du 9 mai 1899. — Pour un défunt pauvre, dont la famille n'a pas les moyens de faire les frais de la messe chantée aux obsèques, on peut permettre de dire une messe basse de *Requiem*, sous les mêmes clauses et conditions que la messe chantée, pourvu cependant que les dimanches et jours de fêtes de précepte, on n'omette pas la messe qui correspond à l'office de ce jour.

D'un autre décret, en date du 11 mars 1899. — Nous tirons les décisions suivantes qui regardent la conclusion des prières de l'absoute :

1. Non-seulement les absoutes du troisième, du septième, du trentième jour et de l'anniversaire, mais toutes les absoutes faites les autres jours doivent être suivies du *v. anima ejus*, ou, dans le cas de prière pour plusieurs défunts, du *v. Animæ eorum*. . . Le 2 novembre est seul excepté.

2. Qu'on fasse l'absoute devant le corps présent ou absent, n'importe quel jour, la conclusion de l'absoute se fera par la récitation de l'antienne *Si iniquitates* suivie du *De profundis* ainsi que de l'oraison *Fidelium*.

3. Le 2 novembre, jour de la Commémoration des Morts, on ne récite pas comme finale le *De profundis*, pas plus que le *v. Animæ* ou *Anima*.

4. Si le corps est accompagné au cimetière c'est en revenant qu'on récite ces diverses prières. — Si la cérémonie de l'absoute se fait devant le catafalque, ou bien si l'on ne doit pas accompagner le cercueil au dehors, on les récite en rentrant dans la sacristie.